

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie . 3° partie . Titre XX, Emploi, B. Organisation et mise en oeuvre du Groupe d'obusiers de 105 automoteur. [ART. 403]

Adresse bibliographique : Paris Limoges Nancy : Ch. Lavauzelle et Cie, 1951

Description matérielle : 1 vol. (116 p.) : dépl. ; 21 cm

Autre variante du titre : [Emploi.]

[B. Organisation et mise en oeuvre du Groupe d'obusiers de 105 automoteur. [ART. 403].]

Sujet(s) : ART. 403

Artillerie, Groupe d'obusiers de 105 automoteur, Emploi et mise en oeuvre